

RÉPONSE DU COMITÉ EXÉCUTIF AU RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION INTITULÉ ÉTUDE PUBLIQUE DU BUDGET 2025 ET DU PDI 2025-2034 RAPPORT ET RECOMMANDATIONS

La Commission sur les finances et l'administration a procédé à l'étude publique du budget 2025 et du PDI 2025-2034. Le document intitulé [Étude publique du budget 2025 et du PDI 2025-2034 Rapport et recommandations](#) déposé à la conclusion de ces travaux, a été déposé à la séance du conseil municipal extraordinaire du 9 décembre 2024 et au conseil d'agglomération extraordinaire du 12 décembre 2024.

Le comité exécutif remercie les membres de la Commission sur les finances et l'administration ainsi que les personnes entendues dans le cadre de ses travaux, pour la qualité de ce rapport et pour la pertinence des recommandations qui en découlent.

Dans le tableau qui suit, le comité exécutif apporte une réponse à chacune des vingt-six (26) recommandations émises par la Commission.

#	Recommandation	Service responsable	Commentaires
Budget 2025 et PDI 2025-2034 de la Ville de Montréal et gestion financière			
1	Adopter les budgets 2025 et les PDI 2025-2034 de la Ville de Montréal, de ses services et des organismes paramunicipaux qui lui ont été déposés, ainsi que de la Société de transport de Montréal.	SFEF	Le budget 2025 et PDI 2025-2034 de la Ville de Montréal, ainsi que le budget de la Société de transport de Montréal ont été adoptés lors des séances du conseil municipal des 9 et 10 décembre 2024 et du conseil d'agglomération du 12 décembre 2024.
2	Poursuivre la stratégie d'accroissement des paiements au comptant, tout en respectant l'objectif d'un ratio d'endettement à 100 % en 2027.	SFEF	La mise en œuvre des orientations et stratégies budgétaires, dont la stratégie d'accroissement des paiements au comptant des immobilisations, qui atteindra 475 M\$ en 2025, permettra le retour du ratio d'endettement à l'intérieur des balises de la politique de gestion de la dette. Dès 2027, le ratio limite sera rétabli à 100 %.
3	Poursuivre la revue des activités et des programmes pour optimiser les dépenses des services centraux et présenter ses impacts significatifs par service touché.	SPSPO	La revue des activités et des programmes se poursuivra en 2025, avec un suivi des résultats anticipés par thématique. Plusieurs unités seront mises à contribution et pourront exposer les

			résultats obtenus pour leur unité dans le cadre de leurs présentations respectives devant la CFA. Le SPSPPO, quant à lui, présentera les résultats globaux.
4	Implanter dans les meilleurs délais le logiciel de taxes et d'évaluation foncière qui permettra de bénéficier des récentes modifications législatives et de moduler les taxes foncières selon les sous-catégories d'immeubles résidentiels.	SFEF	L'implantation de la solution progresse conformément au calendrier établi, lequel prévoit le déploiement et l'utilisation du nouveau système de taxation et d'évaluation foncière au courant du troisième trimestre de l'année 2027. Une fois implanté, le nouveau système permettra à la Ville d'étudier l'opportunité de l'utilisation des nouvelles dispositions législatives lors des rôles d'évaluation foncière subséquents.
5	Présenter, aux fins de l'étude publique du budget 2026, les avancées en matière de révision du financement des arrondissements.	SFEF	La revue des activités et des programmes est préalable à la révision du financement des arrondissements et ne sera pas complétée à l'automne 2025. Par conséquent, une présentation sur l'état d'avancement de la révision du financement des arrondissements aux fins de l'étude publique du budget 2026, à l'automne 2025, serait prématurée.
6	Améliorer la présentation des transferts centraux octroyés aux arrondissements pour y intégrer les variations budgétaires imposées.	SFEF	Annuellement, les ajustements apportés aux transferts centraux destinés aux arrondissements sont multiples et intègrent plusieurs éléments, dont les variations budgétaires. Ils sont communiqués dans un délai raisonnable à l'ensemble des arrondissements aux fins de la préparation de leur propre budget.
7	Poursuivre la mise en œuvre de mesures d'écofiscalité tout en évaluant les coûts administratifs et en tenant compte des externalités environnementales positives.	SFEF	Le Service des finances et de l'évaluation foncière fait un suivi des mesures écofiscales existantes et en évalue leurs effets potentiels.
8	Dans les présentations subséquentes à la Commission sur les finances et l'administration, détailler les mouvements budgétaires entre les compétences d'agglomération et municipales.	SFEF	Les principales variations des dépenses du budget sont détaillées dans le volume budgétaire. Le Service des finances et de l'évaluation foncière analysera la faisabilité de cette recommandation dans le cadre de l'étude publique du budget 2026 et du PDI 2026-2035.
9	Inviter le comité exécutif à répondre aux recommandations de la Commission sur les finances et l'administration à l'intérieur d'un délai maximal de six mois après leur dépôt au conseil.	S/O	Le dépôt de la présente réponse aux instances du mois de mai répond à la recommandation de la commission.
Investissements dans les infrastructures et les actifs municipaux			

10	Assurer un financement adéquat, suffisant et pérenne de la nouvelle Stratégie montréalaise de l'eau et veiller à ce qu'elle soit accompagnée d'objectifs clairs et d'indicateurs de performance dès son dépôt	SEAU	La nouvelle Stratégie montréalaise de l'eau sera déposée dans les prochains mois et fournira une vision claire ainsi que des indicateurs de performance sur les besoins financiers nécessaires à la réalisation des objectifs de la Ville en matière de gestion de l'eau. Cette stratégie permettra à l'administration de définir ses besoins auprès des instances gouvernementales et d'orienter ses stratégies de financement.
11	Effectuer les représentations nécessaires auprès d'Hydro-Québec pour investir davantage dans l'enfouissement des fils électriques sur le territoire de l'agglomération de Montréal, afin de rendre le service plus résilient, particulièrement lors des événements climatiques extrêmes.	SIRR	La Ville de Montréal et Hydro-Québec poursuivent leurs discussions en ce sens. L'entente de base doit être renouvelée le 31 décembre 2028.
12	Effectuer des représentations auprès du gouvernement du Québec pour encourager l'entrepreneuriat spécialisé dans les travaux d'infrastructures	SIRR	<p>Le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) réalise une veille continue des marchés et développe de nouvelles approches pour solliciter les marchés, comme l'octroi de contrats de réhabilitation de conduites à des entrepreneurs généraux. Un bilan annuel des coûts et du marché est produit pour garantir la compétitivité.</p> <p>La Ville de Montréal cherche constamment à améliorer les pratiques et à innover en termes de techniques et de matériaux. Elle est également en discussion avec l'Association québécoise des entrepreneurs en infrastructures via le Comité de suivi du Sommet sur les chantiers avec la participation du Service de l'approvisionnement et du Bureau du contrôleur général. Ces échanges visent à accroître le bassin d'entreprises intéressées à travailler pour la Ville.</p> <p>Le comité exécutif ne retient pas cette recommandation. Les actions réalisées par la Ville sont jugées suffisantes.</p>
13	Poursuivre la veille des contaminants émergents, dont les substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées (PFAS), dans les usines de traitement de l'eau potable	SEAU	Un programme de suivi des PFAS à l'eau brute et à l'eau potable des usines de production d'eau potable de l'agglomération de Montréal a débuté en novembre 2024. Ce suivi est réalisé entièrement avec l'expertise interne du Service de l'eau et prévoit actuellement quatre campagnes d'échantillonnage par année.
Prévisions budgétaires du Service de police de la ville de Montréal (SPVM)			

14	Demander au Service de police de la ville de Montréal (SPVM) de faire une analyse financière pour réduire les coûts liés au temps supplémentaire et participer à la revue de ses activités et programmes	SPVM	Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) participe activement à la revue des activités et des programmes. Des mesures déjà implantées dans l'organisation, ainsi que diverses pistes de solutions, ont été identifiées pour mettre en place des mécanismes de gestion et de contrôle du temps supplémentaire. Le SPVM s'est engagé à gérer activement les coûts liés au temps supplémentaire tout en priorisant la sécurité de toutes les populations dans ses opérations quotidiennes.
Financement du transport collectif			
15	Poursuivre les représentations auprès du gouvernement du Québec et du gouvernement du Canada pour développer les services de transport collectif, maintenir les actifs et soutenir la mise en accessibilité des stations de métro.	BRGM	Le financement de la mise aux normes et du maintien des actifs du métro faisait partie des demandes prioritaires de la Ville de Montréal pour le budget 2025 du gouvernement du Québec, ainsi que lors des échanges avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable. En 2025, la Ville de Montréal sera également en négociation avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et les quatre autres secteurs de la région métropolitaine pour le renouvellement de la stratégie de financement du transport en commun de l'ARTM.
16	Demander à la Société de transport de Montréal (STM) de déposer un portrait global détaillant ses actifs, leur indice de vétusté et leur valeur de remplacement afin de mieux évaluer l'impact des décisions budgétaires et de prévoir les investissements nécessaires.	SUM	Le comité exécutif prend note de ces recommandations et en informera la Société de transport de Montréal.
17	Demander à la STM de déposer un portrait détaillé de la répartition de ses effectifs, comme le font les services centraux de la Ville de Montréal, pour comparer son évolution.	SUM	
18	Convenir avec BIXI Montréal d'accélérer le déploiement de stations et de vélos BIXI dans les quartiers excentrés et défavorisés en infrastructures de transport collectif	SUM	L'expansion territoriale est au cœur des stratégies de développement de BIXI Montréal. L'objectif est de desservir le plus rapidement possible les nombreux utilisateurs et utilisatrices potentiels dans tous les arrondissements de la Ville. L'ajout de nouvelles stations se fait progressivement, en respectant une logique réseau et en prenant en compte les coûts d'opération de ces nouvelles stations.

Dotation et programmes

19	Dans les présentations subséquentes de chaque service devant la Commission sur les finances et l'administration, inclure un portrait standardisé des effectifs et des recrues selon les groupes ciblés par la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans les organismes publics ainsi que les autres mesures des plans équité, diversité et inclusion (ÉDI)	SFEF SRHC	La faisabilité de cette recommandation sera analysée en prévision de l'étude publique du budget 2026 et du PDI 2026-2035.
20	Améliorer la prévention en sécurité nautique et développer des programmes de sensibilisation pour divers publics, en collaboration avec les différents partenaires	SIM	<p>Le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), en collaboration avec la Société de Sauvetage et certains arrondissements, lance en 2025 un projet de sensibilisation pour rappeler les dangers de noyade à la suite d'accidents tragiques. En 2024, le SIM a installé des affiches riveraines pour sensibiliser les plaisanciers aux dangers sur les plans d'eau, avec un code QR dirigeant vers le site internet de la Société de Sauvetage. Le SIM participe également, à titre d'intervenant nautique, aux tables de prévention mises en place par certains arrondissements.</p> <p>Par ailleurs, la Division des opérations spécialisées du SIM collabore avec l'Institut maritime de Rimouski pour faire approuver la formation d'intervenant en sauvetage nautique, visant à obtenir la certification IFSAC (International Fire Service Accreditation Congress). Cette certification reconnaît la compétence des intervenants du SIM et assure un encadrement sécuritaire lors des interventions.</p>
21	Publier l'évaluation des programmes de subventions du Service du développement économique.	SDE	Le Service du développement économique prévoit la publication des résultats de la démarche d'évaluation de ses programmes à l'horizon 2026-2027.
22	Inviter les arrondissements à rejoindre le Service des technologies de l'information pour assurer une gestion informatique plus efficace et sécuritaire et d'ainsi augmenter la cybersécurité et l'optimisation des ressources.	STI	<p>Le comité exécutif informe les membres de la commission que le Service des technologies de l'information a déjà prévu réaliser les actions suivantes, en 2025 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Examiner les connexions télécoms et les interconnexions avec les arrondissements indépendants.

			<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer les attentes en matière de sécurité aux arrondissements indépendants. • Obtenir un plan d'action des arrondissements indépendants visant à rencontrer les attentes communiquées ou dans l'alternative un plan d'intégration au Service TI corporatif afin d'améliorer la sécurité et d'optimiser l'utilisation des ressources corporatives.
Stratégies d'approvisionnement, innovation et transition écologique			
23	Intensifier les efforts de concertation avec d'autres municipalités ou avec l'Union des municipalités du Québec pour regrouper l'achat de véhicules spécialisés.	SMRA BRGM	<p>Le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) collabore avec le Centre d'acquisition gouvernemental (CAG) pour l'achat de véhicules et de pneus, permettant un approvisionnement rapide et des prix avantageux. Cette entente offre flexibilité et diversité dans l'approvisionnement de véhicules légers pour la Ville de Montréal. Les achats groupés avec d'autres municipalités du Québec permettent de bénéficier de rabais supplémentaires, de réduire les délais de livraison et d'assurer une stabilité d'approvisionnement.</p> <p>Bien que l'Union des municipalités du Québec soit spécialisée dans les actifs électriques elle propose des actifs similaires à ceux du CAG. La Ville n'exclut pas d'utiliser leurs offres pour de futures acquisitions.</p>
24	Lorsque possible, étendre les ententes-cadres aux villes liées, à l'instar de l'entente d'achat pour le sel d'épandage	SCAEC Appro	<p>Le comité exécutif est favorable à cette recommandation et informe les membres de la commission qu'un processus a été élaboré pour la consommation des ententes-cadres par les villes reconstituées clarifiant ainsi les obligations de chaque partie. Un projet pilote est envisagé pour permettre l'accès à certaines ententes. Un modèle d'entente intermunicipale intégrant les dispositions et modalités de l'union entre la Ville de Montréal et les villes reconstituées participantes est en cours de rédaction.</p>

25	Évaluer la possibilité d'augmenter le pourcentage de matériaux autres que le bitume dans les composés d'enrobage bitumineux.	SIRR	<p>La Ville de Montréal et le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) autorisent l'utilisation jusqu'à 20% de granulats bitumineux récupérés (GBR) dans les couches de base et de surface, à l'exception des rues avec lignes de bus et camionnage, ainsi que des routes fortement sollicitées du MTMD. Cette utilisation permet de réduire l'apport de granulats neufs et de bitume.</p> <p>Depuis 2021, la Ville de Montréal a mené quatre projets utilisant 30% de GBR dans les enrobés, un taux élevé comparé à d'autres municipalités. Cela démontre l'avant-gardisme de la Ville dans la réintégration des GBR.</p> <p>Le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) a rédigé des exigences contractuelles pour une base stabilisée fabriquée en centrale, en collaboration avec l'ÉTS, composée de 30% à 50% de GBR et de 50% à 70% de pierre concassée MG-20, stabilisés avec une émulsion de bitume. Deux projets utilisant cette base sont prévus pour 2025 et 2026.</p>
26	Poursuivre et étendre le projet-pilote des cellulaires du personnel de la Ville de Montréal pour réduire l'impact environnemental de leur usage.	STI	<p>La Ville de Montréal a lancé un projet pilote de cellulaires personnels qui a montré des résultats prometteurs. La preuve technologique a été réalisée, et le Service des technologies de l'information est en validation des aspects de cybersécurité. Par la suite, la directive sera mise à jour et un plan de communication pour le personnel sera préparé. L'objectif est désormais de l'offrir à tous les employés sur une base volontaire. Pour ce faire, des étapes préalables doivent être réalisées par le Service des technologies de l'information.</p>